



Communiqué de presse

Tel : 06 07 29 85 35
Site : <http://a10gratuite.free.fr>
courriel : a10gratuite@free.fr

Saint Arnoult en Yvelines, le 28 septembre 2009

Grâce aux interventions multiples et répétées des élus du bassin francilien des autoroutes A10 et A11 et à la mobilisation grandissante des populations, et après près de huit années d'incurie du ministère des transports, Monsieur Dominique BUSSEAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, a annoncé récemment la convocation prochaine d'une table ronde des instances concernées par la perspective de gratuité de ces tronçons autoroutiers franciliens.

Nous apprécions très positivement cette décision.

En effet, nous avons formulé cette demande dès l'origine de l'association. Cette table ronde nous a toujours semblé un préalable obligé à un examen sérieux du dossier devant ensuite déboucher sur des mesures d'intérêt général.

Ce premier succès ne saurait nous conduire à relâcher nos efforts pour aboutir à de justes et efficaces décisions.

Dans l'immédiat, il convient que la table ronde soit composée des bons interlocuteurs.

Selon nous, ces interlocuteurs sont : Le Ministre des transports ou ses représentants, le Conseil régional d'Ile de France, les Conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines, Cofiroute concessionnaire de cette infrastructure, A10 Gratuite représentant les usagers et les riverains des tronçons franciliens A10 et A11, auxquels il conviendrait peut être d'associer le Conseil général d'Eure et Loir.

Sans préjuger des positions des acteurs en présence, deux questions feront à n'en pas douter l'objet d'âpres discussions.

La première portera évidemment sur les exigences du concessionnaire, déterminé à défendre les intérêts de ses actionnaires gavés de dividendes depuis des années. Celui-ci à déjà fixé leur niveau : de l'ordre de 900 M€ ! Ce chiffre fantaisiste est doublement irrecevable.

D'une part, en raison précisément de son caractère fantaisiste car à aucun moment nous n'avons pu savoir d'où il venait. D'autre part, parce que le prolongement de cette concession au-delà de l'an 2000 était injustifié au regard des nouvelles législations autoroutières européennes, de la fin du système de l'adossement, de l'achèvement du maillage autoroutier national, de l'amortissement effectif des investissements réalisés pour la construction et l'entretien de cette infrastructure.

En vérité, depuis l'an 2000, c'est le concessionnaire qui est redevable aux usagers du trop perçu.

La seconde question portera sur « l'idée » avancée par l'Etat selon laquelle les collectivités territoriales devraient compenser ce que les usagers ne paieront plus. Autrement dit que les contribuables assurent la rente du concessionnaire en lieu et place des usagers. Cette hypothèse est, selon nous, inacceptable.

Cependant, pour que cette hypothèse soit repoussée, il faudra que les collectivités concernées s'impliquent avec nous pour convaincre l'Etat à prendre pleinement ses responsabilités.

La responsabilité d'avoir indûment reconduit pour 30 ans ce contrat de concession est le fait de l'Etat. Depuis 2000 les collectivités paient très cher les conséquences de ce somptueux cadeau fait à Cofiroute. Comme il y a été invité par la Cour des comptes, et c'est parfaitement possible, l'Etat doit donc revoir les termes de ce contrat.

Pour nous, la seule voie raisonnable passe par une révision du contrat de concession.

Au titre de représentants des usagers et des riverains, nous participerons à cette table ronde avec la volonté qu'elle débouche sur des mesures corrigeant les injustices et les problèmes créés par le péage, sur des mesures utiles à améliorer les déplacements dans tout le sud parisien.

L'efficacité de ces décisions sera proportionnelle à la volonté politique de l'Etat et à la mobilisation des élus et de la population.